

 <p>MERDRIGNAC</p> <p>Saint-Launeuc</p> <p>Côtes d'Armor</p>	<p>DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la commune de MERDRIGNAC</p> <hr/> <p>SEANCE DU 22 OCTOBRE 2025</p>
---	--

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quatorze octobre, s'est réuni à la mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Éric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, GORE CHAPEL Isabelle, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, COLLETTE Abel, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :

BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
 GOURET Gérard donne pouvoir à PITHON Marie-Thérèse
 DAUNAY Dominique donne pouvoir à CHIQUET Vincent
 BAZIN Pascal donne pouvoir à HESRY Michel

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PITHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	33
Nombre de conseillers municipaux présents	29
Nombres de conseillers municipaux votants	33

N° d'acte :	FINANCES
DCM-2025-121	Objet : TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Rapporteur : LE GALL Pascal

Monsieur Pascal LE GALL, adjoint aux finances, présente à l'assemblée la proposition de nouveaux tarifs pour les salles communales

Il est précisé que :

- Un système de base de calcul a été mis en place pour le calcul des tarifs (prix au m2)
- Les salles sont désormais louées entièrement équipées, il n'y a plus d'option à prendre
- Désormais, la première location de salle pour une association Merdrignacienne et Saint-Launeucoise sera gratuite et non plus la deuxième location.
- Les locations pour obsèques, hommages civils suivis de collations sont gratuites.

Envoyé en préfecture le 03/11/2025

Reçu en préfecture le 03/11/2025

Publié le 03/11/2025

ID : 022-938330784-20251022-DCM2025121-DE

SALLES DES FETES		Capacité : 423	Capacité : 80		
ÉVÉNEMENTS		SALLE ORION MERDRIGNAC	Jour supplémentaire à suivre - SALLE ORION	SALLE POLYVALENTE ST-LAUNEUC	Jour supplémentaire à suivre - SALLE POLYVALENTE
Résident, propriétaire sur la Commune Nouvelle	un jour sans cuisine	211,50 €	105,75 €	80,00 €	40,00 €
	un jour avec cuisine	423,00 €	211,50 €	160,00 €	80,00 €
Hors Commune Nouvelle de Merdrignac	un jour sans cuisine	317,25 €	158,63 €	120,00 €	60,00 €
	un jour avec cuisine	528,75 €	264,38 €	200,00 €	100,00 €
Obsèques		Gratuit pour personnes résidentes, propriétaires, locataires ou nées à Merdrignac			
Associations - repas préparé sur place et/ou emporté		105,75 €		80,00 €	

SALLE DE LA MADELEINE		Capacité : 105	
ÉVÉNEMENTS		TARIF	Jour supplémentaire à suivre
Résident, propriétaire sur la Commune Nouvelle Merdrignac	un jour	105,00 €	52,50 €
	Hors Commune Nouvelle de Merdrignac	un jour	157,50 €
Obsèques		Gratuit pour personnes résidentes, propriétaires, locataires ou nées à Merdrignac	

SALLE GUILLEMOT		Capacité : 150	
ÉVÉNEMENTS		TARIF	Jour supplémentaire à suivre
Résident, propriétaire sur la Commune Nouvelle Merdrignac	un jour	150,00 €	75,00 €
	Hors Commune Nouvelle de Merdrignac	un jour	225,00 €
Obsèques		Gratuit pour personnes résidentes, propriétaires, locataires ou nées à Merdrignac	

LOCAL EPHEMERE		Capacité : 80	
ÉVÉNEMENTS		TARIF	Jour supplémentaire à suivre
Demi journée		40,00 €	*
un jour		80,00 €	40,00 €
Semaine		300,00 €	*

FORFAIT MENAGE	Ménage non réalisé ou insuffisant : volume déterminé suivant état des lieux de sortie	par heure	60,00 €
FORFAIT SERVICES TECHNIQUES	Intervention suite détérioration suivant état des lieux de sortie	par heure	60,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide les tarifs des salles communales ci-dessus,
- Valide la mise en vigueur de ces tarifs à partir du 1er novembre 2025

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 29/10/2025

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance



M. ROBIN Eric,
Maire



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.